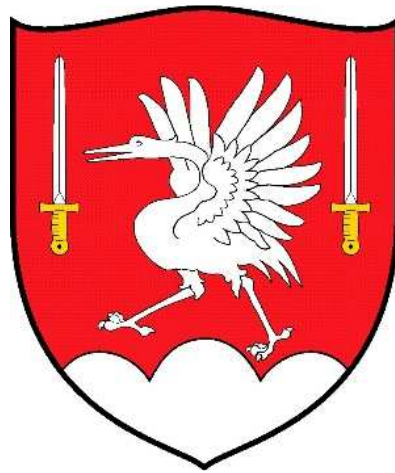


# Commune de Bas-Intyamou



## LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

## ***Table des matières***

Emondage des arbres et arbustes	3
Entretien des routes en hiver / fagots de dé	4
Distribution d'eau potable	5
Les Auges de Villars-sous-Mont – revitalisation du site à batraciens	5
Distribution d'eau potable	6
Vente de pommes et pommes de terre / animation pour les aînés	8
Auberge communale de la Couronne / horaires de la poste	9
Cartes journalières CFF / Bibliothèque régionale	10
Marché de Noël	11
Croix-Rouge Fribourgeoise	12
Rencontres de l'Avent – Enney	13
Calendrier Intersociété Bas-Intyamou	14
Horaires de l'administration	16

## ***Emondage des arbres et arbustes***

Les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au

**1<sup>er</sup> novembre de chaque année.**

Nous vous rappelons ci-dessous les dispositions de la Loi sur les routes :

Art. 94	<p>Haies vives</p> <p>Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée, le long des routes publiques. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.</p> <p>Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.</p> <p>Tout débordement des haies vives sur le trottoir ou sur la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas de la limite de propriété.</p> <p>Au besoin, les Autorités pourront imposer des mesures supplémentaires afin de garantir la sécurité.</p>
Art. 95	<p>Arbres</p> <p>Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m au dessus de la chaussée.</p>

**Les branches peuvent être évacuées dans les déchetteries communales attribuées à chaque village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser des débris, du gazon, branches ou tout autre déchet le long des cours d'eau et dans les forêts.**

Nous remercions les propriétaires concernés de suivre ces directives, ceci pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

## ***Entretien des routes en hiver***

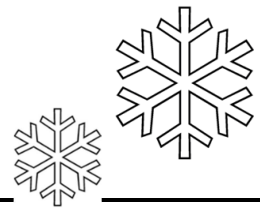
**A partir du 1<sup>er</sup> décembre.**

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées, ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune soient déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.



## ***Fagots de dé***

Les ouvriers communaux déposeront, dans chaque cimetièrre, un tas de branches de dé pour protéger les fleurs des cimetièrres pour la Toussaint. Chacun pourra ainsi aller se servir des branches nécessaires.

## ***Distribution de l'eau potable***



Conformément à l'article 5 du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par an de manière exhaustive.

Le 12 juillet 2016, la commune de Bas-Intyamont a procédé à des prélèvements d'échantillons d'eau potable selon les directives du laboratoire cantonal. La commune de Grandvillard a pour sa part procédé à des prélèvements en date du 30 juin 2016.

Tous les échantillons analysés répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques.

### **Dureté totale de l'eau :**

La dureté totale de l'eau provenant des sources d'Enney se situe à 24.5 degrés français. L'eau de Grandvillard présente une dureté de l'eau à 22.2 degrés français. Cette dureté diffère en raison de la nature chimique du sous-sol. Dans les Préalpes fribourgeoises, elle varie entre 16 et 25 degrés français.

### **Teneur en nitrate :**

La teneur en nitrate est mesurée à 2 mg/l pour l'eau des Frassettes et à 3 mg/l pour l'eau de Grandvillard, la tolérance est fixée à 40 mg/l.

Couleur : incolore

### **Provenance de l'eau :**

Les villages d'Enney et d'Estavannens sont alimentés par les sources des Frassettes. L'eau subit un traitement permanent aux UV.

Villars-sous-Mont est approvisionné par les sources de Grandvillard, lesquelles ne subissent aucun traitement.

*En conclusion et au regard de l'analyse effectuée, la population de la commune de Bas-Intyamont est mise au bénéfice d'une eau potable dans les normes selon le laboratoire cantonal.*



## Les Auges, Villars-sous-Mont

### *Revitalisation d'un site à batraciens d'importance nationale*

Bien que cela puisse paraître surprenant, les gravières sont des milieux accueillants pour bon nombre d'amphibiens, tel le Sonneur à ventre jaune. Il y trouve en effet des conditions pionnières semblables à celles de ses habitats primaires, les zones alluviales dynamiques, qui ont drastiquement diminué depuis une centaine d'années suite à l'endiguement de nombreux cours d'eau.



*Sonneur à ventre jaune (A. Aebischer)*

En 1992, au terme de son exploitation, la gravière des Auges à Villars-sous-Mont a été réaménagée comme biotope pour les amphibiens, leur offrant ainsi des sites de reproduction adaptés (étangs et mares temporaires) et des habitats terrestres (surfaces de gravier, tas de branches, buissons). Le Sonneur à ventre jaune, mais aussi la Grenouille rousse, le Crapaud commun et le Triton alpestre viennent s'y reproduire chaque printemps. Le site est également apprécié par la faune avicole, en particulier le Petit Gravelot, qui y niche régulièrement et dont les effectifs en Suisse sont en diminution.

Dans une zone alluviale dynamique, soumise à une alternance régulière de périodes d'inondation et de sécheresse, les biotopes sont constamment renouvelés, garantissant ainsi le maintien de leur caractère pionnier (plans d'eau et surfaces de gravier libres de végétation, se réchauffant rapidement) et l'absence de prédateurs dans les étangs (poissons, larves de libellules). Sur le site des Auges, cette dynamique fait défaut et aujourd'hui ce biotope ne remplit plus ses fonctions d'accueil pour la faune spécifique, tant du point de vue du milieu terrestre que du milieu aquatique. D'un côté la végétation ligneuse s'est beaucoup développée, entraînant à terme la fermeture du milieu. De l'autre côté, les plans d'eau sont envahis de poissons rouges et de vairons, redoutables prédateurs d'œufs et de larves d'amphibiens. Cette évolution conduit inévitablement à une perte importante de biodiversité.



Pour pallier à cette situation, le Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg en collaboration avec l'entreprise JPF initiera des travaux de revitalisation. Ces travaux, qui devraient débiter au courant de l'automne, consistent à supprimer le couvert végétal pour redonner de la lumière au site et de ce fait, recréer des zones à caractère pionnier. Les étangs actuels seront comblés et plusieurs petites mares peu profondes seront recréées.



*Travaux de revitalisation dans un site à batraciens à Ecublens  
(M. Achermann)*

*Fribourg, juillet 2016*

*C. Moulin et F. Cheda, SNP – [www.fr.ch/snp](http://www.fr.ch/snp)*



*Le site des Auges en 2005 (M. Achermann)*



*Le site des Auges en 2016 (A. Aebischer)*

## ***Ventes de pommes et de pommes de terre***

Le producteur valaisan qui fournissait les pommes et poires à notre commune a cessé son activité. Il en est de même avec l'exploitation agricole qui nous procurait les pommes de terre.

Aussi, la Commune de Bas-Intyamont vous informe qu'elle cesse son action de vente de pommes et pommes de terre.

Tant que la commune peut poursuivre sa collaboration avec le producteur bâlois, la vente des cerises et pruneaux est maintenue (forcément si la marchandise peut-être livrée).

---

## ***Animation du 3<sup>ème</sup> âge***

Avec cœur, dynamisme et bonne humeur, Mme Christine Wicki Théraulaz et Mme Marthe Dougoud s'occupent d'animer des après-midis pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge à la salle de l'Auberge à Enney. On y joue aux cartes, à des jeux de société divers, on partage un goûter autour d'un bon café ou thé.

A partir du jeudi 13 octobre 2016, ces réunions ont lieu chaque

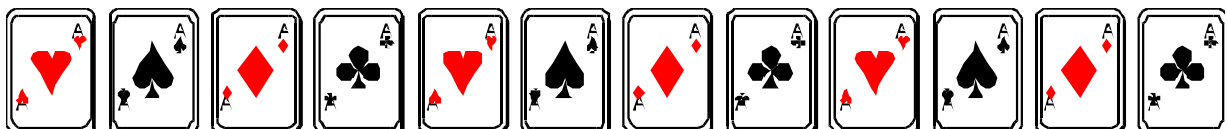
***jeudi après-midi dès 13.30 h.  
à l'Auberge de la Couronne à Enney***

et chacun y est cordialement invité.

Pour d'éventuelles questions et autres problèmes de transport,

- Mme Christine Wicki Théraulaz (☎ 026 921 10 74)
- Mme Marthe Dougoud (☎ 026 921 24 54)

sont à votre écoute.





## ***Auberge communale de la Couronne à Enney***

Le Conseil communal informe que l'Auberge communale de la Couronne à Enney restera ouverte jusqu'à la fin du mois de décembre 2016 ; il vous recommande auprès de M. et Mme René et Anne-Françoise Moret tenanciers.

L'Auberge de la Couronne sera ensuite fermée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en attendant la rénovation complète.

A ce propos, le Conseil communal a repris l'étude de la rénovation et il la dévoilera lors d'une séance d'information publique qui sera convoquée pour le

***22 novembre 2016, à 20.00 h. à l'Auberge de la Couronne à Enney.***

Les convocations seront adressées à tous les ménages en temps opportuns.

*Le Conseil communal*

---

## ***Horaires de la poste d'Epagny***

Les courriers recommandés ou les colis qui n'ont pas pu être déposés dans votre boîte à lettres sont à retirer à la Poste d'Epagny, selon l'horaire suivant :

Chaque jour, du lundi au vendredi :

de 08.00 h. – 09.30 h.

de 15.30 h. – 18.00 h.

samedi :

09.00 h. – 11.00 h.

## ***Voyager en train***

Deux cartes journalières sont en vente chaque jour à la cafétéria du Home de l'Intyamon à Villars-sous-Mont, au prix de CHF 43.00/pièce

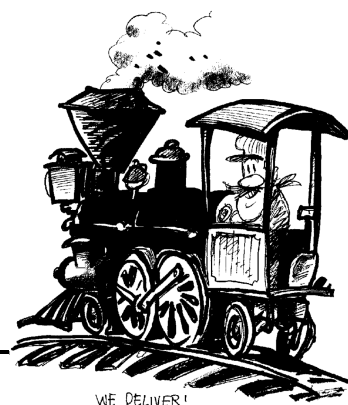
Ces abonnements journaliers permettent de voyager sur l'ensemble du réseau des transports publics des CFF, des Tpf et d'autres compagnies.

Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

[http://www.sugarcube.ch/home/fr/?Webgets:Portail\\_AGFlexi](http://www.sugarcube.ch/home/fr/?Webgets:Portail_AGFlexi)  
sélectionnez Grandvillard comme commune de référence

Cafétéria du Home de l'Intyamon  
1666 Villars-sous-Mont  
026 928 44 45  
Ouverture de 09.00 h. à 10.50 h. et de 11.20 h. à 17.45 h.

Bon voyage !



---

## ***Bibliothèque régionale de l'Intyamon***

Un local agréable et accueillant, une hôtesse souriante et disponible !

Dès votre entrée dans ce lieu, les mots et les images vous feront pénétrer tantôt dans un monde de rêve, de joies, de rires ; tantôt ils vous rendront mélancoliques ou vous toucheront aux larmes. Ils pourront aussi vous mener à la découverte de lieux inconnus et féériques ou tout simplement vous apporter un peu de détente bienvenue dans la frénésie des jours qui filent...

Mais quel est donc ce lieu magique ? Située dans le charmant village d'Albeuve, c'est la ***Bibliothèque régionale de l'Intyamon*** où tous les gens de la vallée, comme ceux d'ailleurs, peuvent avec bonheur trouver le livre de leur choix aux heures d'ouverture ci-après :

Heures d'ouverture :

Lundi	16.00 h.	18.00 h.
Mercredi	14.30 h.	16.30 h.
Vendredi	18.30 h.	20.30 h.



# Marché de Noël 2016

à Enney

Au profit d'un  
orphelinat  
en Inde

Samedi

**10 décembre**

De 10h00 à 19h00

Artisanat

Démonstration de  
tournage sur bois

Produits du terroir

Thé et vin chaud

Décorations de Noël

Ateliers enfants

Petite restauration

Ancienne colonie « Plein Soleil »

Route de la Vudalla 30

Contact : 079/550.91.85

- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continue, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni ou demandez de l'aide ?

## AIDE AUX PROCHE – NOS OFFRES

---

### Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, l'emmène en promenade, etc.

Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursés par les PC

Pour les 10 ans du service, action spéciale :

**3h de relève gratuites**

(du 01.09.2016 au 31.08.2017)

### Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Renseignements : 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79 ou [aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch](mailto:aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch).

### Des cours pour les proches aidants et les bénévoles



Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur les thématiques suivantes :

- Comment mobiliser une personne âgée
- Activités stimulantes pour personnes âgées
- Faire face à la fin de vie
- Démences et comportements
- Hygiène de base
- Alimentation, quand tout change

Prix : CHF 50.- / personne

**Offre proches aidants : Relève de 3 heures à domicile + cours → CHF 95.-/ personne**

Informations et inscriptions :

[www.croix-rouge-fr.ch/fr/formations](http://www.croix-rouge-fr.ch/fr/formations) ou 026 347 39 59 ou [service.sante@croix-rouge-fr.ch](mailto:service.sante@croix-rouge-fr.ch)

# Rencontres de l'Avent

Chers villageois,

La fin de l'année arrive à grands pas, le temps de l'Avent est bientôt à nos portes !

Comme d'habitude, nous vous proposons de nous rencontrer autour d'un vin chaud ou d'un thé.

Se réunir par quartier, par exemple, accueillir d'autres gens du village, faire connaissance et partager un moment chaleureux.

La décoration d'une fenêtre n'est pas une obligation. Ce qui importe c'est la convivialité !!!

Un calendrier de décembre sera affiché dans la vitrine de l'épicerie « Chez Sophie » dès mi-octobre. Chacun pourra y réserver son jour. Ce calendrier sera affiché jusqu'au dimanche 13 novembre 2016.

Afin de maintenir cette coutume villageoise, n'oubliez pas d'y participer. Soit en préparant votre rencontre, soit en allant chez vos voisins pour partager un bon moment de convivialité...

Bien à vous.

Les membres de l'Intersociété

## **Intersociété de Bas-Intyamou**

Date	au/et		Société	
<b>OCTOBRE</b>				
02.10.2016			Tir	Loto à Enney
08.10.2016			SIV Estavannens	Bénédictio croix de la chapelle
14.10.2016			Ski club Enney	Assemblée annuelle à Enney
14.10.2016			Harmonie paroissiale Estavannens	Assemblée annuelle
20.10.2016			Harmonie paroissiale Estavannens	Loto des jeunes musiciens à Broc
23.10.2016			Musique Enney	Loto à Enney
<b>NOVEMBRE</b>				
11.11.2016			Ski club Enney	Match aux cartes à Enney
12.11.2016			Tir	Soirée des résultats
25.11.2016			Jeunesse Enney	Assemblée
26.11.2016			Tir	Match aux cartes à la buvette du stand de tir
26.11.2016			Harmonie paroissiale Estavannens	Souper remerciement Musicabroc2016
<b>DECEMBRE</b>				
03.12.2016			Jeunesse Enney	Montage du sapin
04.12.2016			Ski club Enney	Loto O.J à Enney
16.12.2016			SIV Enney	Soirée fondue + cornets de Noël
28.12.2016			Ski club Enney	Journée des parents à la Lécherette




JANVIER				
21.01.2017			Ski club Enney	Sortie nocturne
28.01.2017			Ski club Estavannens	match aux cartes à la cabane
29.01.2017			Ski club Enney	Sortie familles
FEVRIER				
04.02.2017		05.02.2017	Harmonie paroissiale Estavannens	Camp musical + match aux cartes
10.02.2017			Ski club Enney	Sortie nocturne
18.02.2017			Harmonie paroissiale Estavannens	Concert annuel à Broc
25.02.2017			Ski club Estavannens	Carnaval champêtre
25.02.2017		27.02.2017	Ski club Estavannens	Camp de ski
MARS				
11.03.2017			Ski club Enney	Sortie familles et concours
18.03.2017		19.03.2017	Ski club Enney	Course annuelle (ou 25-26 mars 2017)
24.03.2017			SIV Enney	Assemblée
AVRIL				
28.04.2017		30.04.2017	Chant Enney	Cécilliennes à Gruyères
MAI				
19.05.2017		21.05.2017	Harmonie paroissiale Estavannens	Giron des fêtes de musique gruériennes à Grandvillard
JUIN				
02.06.2017		03.06.2017	Jeunesse Estavannens	Rencontres traditionnelles alpestres de l'Intyamon
17.06.2017			Harmonie paroissiale Estavannens	Concert d'été à Estavannens





## HORAIRE


### DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale  Commune de Bas-Intyamou  
Route du Tôt 1, 1667 Enney

Téléphone  026 921 81 00

Fax  026 921 81 09

Web  [www.bas-intyamou.ch](http://www.bas-intyamou.ch)

E-Mail  [commune@bas-intyamou.ch](mailto:commune@bas-intyamou.ch)

#### HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

Le bureau communal sera fermé

- Toussaint : les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2016
- Immaculée : les 8 et 9 décembre 2016